

CARLO MARIA MARTINI INTERNATIONAL AWARD

Règlement Edition 2014-2015

La Fondation Carlo Maria Martini, en collaboration avec l'Archidiocèse de Milan promeut la deuxième édition du Carlo Maria Martini International Award. Le prix veut commémorer le cardinal Carlo Maria Martini (Torino 15/02/1927 - Gallarate 31/8/2012) et maintenir vivant l'esprit qui l'animait. La première édition du Prix a eu lieu en 2013 à l'initiative de l'Archidiocèse de Milan.

THÈMES

Le prix est divisé en trois sections:

1. Étude de la pensée et de la figure du cardinal Carlo Maria Martini
2. Approfondissement et développement de la relation entre Bible et culture dans le monde d'aujourd'hui (art, littérature, philosophie, science, économie, politique, religion, etc.)
3. Expériences et projets pastoraux inspirés par le style du cardinal Carlo Maria Martini

L'œuvre avec laquelle on participe doit être inédite et prendre l'une de ces formes:

- a. écrits complets et prêts à la publication, accompagnés éventuellement d'un appareil iconographique
- b. œuvres audiovisuelles

Les auteurs doivent être les légitimes propriétaires de tous les droits.

Les expériences pastorales seront présentées dans leur unité organique, en tenant compte de toutes les dimensions pertinentes (contexte, vision, ressources, résultats attendus ou expérimentés).

Pour chacune des trois sections il est prévu un prix.

PARTICIPATION

Peuvent concourir au prix toutes les personnes qui ont compli 18 ans avant la date de publication du règlement et qui présentent les œuvres avec lesquelles ils souhaitent participer en accord avec les règles prévues par le présent règlement.

La date limite de livraison des œuvres est fixée au 30 Septembre 2015.

Les informations, le règlement et le formulaire d'inscription peuvent être téléchargés à partir du site www.martiniaward.it. Les matériaux doivent être soumis en format numérique: pdf pour l'écrits, jpg/jpeg pour les photos et mp4/mkv d'au moins 720p pour les audiovisuels. Les textes écrits doivent avoir une taille comprise entre 40 000 et 750 000 frappes tout compris (espaces, notes, annexes); doit être remise aussi une copie imprimée.

Les œuvres doivent être envoyées aux adresses suivantes: info@martiniaward.it, ou sur une clé USB ou un DVD à «MartiniAward» Fondazione Carlo Maria Martini, Piazza San Fedele, 4 - 20121 Milan (MI) - Italie. La remise des œuvres sera valable et effective seulement dès qu'on aura reçu une confirmation de réception.

Les langues acceptées sont: italien, français, anglais, espagnol.

Chaque projet peut être présenté par un maximum de 4 personnes (à l'exception des travaux de la troisième section, qui peuvent être aussi présentés par des groupes plus nombreux et par des associations, toutefois en indiquant une personne responsable de référence).

Avec les travaux chaque participant doit envoyer ou remettre (en format pdf / jpg / jpeg) :

- Les formulaires de participation et pour la privacy
- Une copie d'un document d'identité valide
- Un curriculum vitae (maximum 2 pages)

PRIX

Le prix est de 5000 € pour chaque section au lourd des toutes taxes et impôts.

Puisque le but est de diffuser les œuvres qui ont gagné, la Fondation peut demander aux gagnants de céder les droits de leurs œuvres pour une période de 5 ans, afin d'en rendre possible la publication (Voir la section : normes et droits).

À complète discrétion de la Commission, peuvent être institués des prix spéciaux. S'il n'y a pas de candidats aptes à la remise des prix, le montant correspondant restera à la disposition de la Fondation Carlo Maria Martini pour la prochaine édition du Prix.

INDICATIONS POUR LA PRESENTATION D'UNE ŒUVRE

1. Il est nécessaire de donner un titre à l'œuvre avec laquelle on participe au prix et en présenter une courte description (700 caractères maximum), avec son contenu et son objectif spécifique.

2. Dans la description, il faut indiquer clairement:

- a) la section à laquelle on souhaite participer
- b) la/les personne/s qui présentent la demande et si l'initiative est partie de projets plus grands ou en cours.
- c) si l'œuvre ou l'initiative a déjà participé à l'attribution d'autres prix, et, en cas affirmatif, lesquels et si on les a remportés.

DIFFUSION DES RÉSULTATS

Lors de la cérémonie de remise des prix, qui se tiendra à Milan (Italie) avant le 28 Février 2016 seront présentés aux autorités tous les projets jugés dignes. Les prix seront remis par l'archevêque de Milan.

LA COMMISSION

Le comité d'évaluation, dont la décision est sans appel, est composé de neuf membres nommés par la Fondation Carlo Maria Martini, en accord avec l'Archidiocèse de Milan. Les noms du comité seront annoncés avant le 15 Septembre 2014.

NORMES ET DROITS

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière de toutes les dispositions du présent règlement: le manque de respect à une seule d'entre elles implique une exclusion automatique, sans l'obligation de donner un préavis aux parties intéressées.

En acceptant le présent règlement, chaque participant:

1. permet l'utilisation de son œuvre ou d'une part d'elle à titre gratuit, sans limitation de temps, sous toutes les formes et sur tout type de support, pour les activités liées au déroulement du prix, à sa diffusion et publicité et à la communication des résultats (à titre indicatif dans des brochures, flyers, sites internet), même si elles sont effectuées en collaboration avec des tiers;
2. soulève l'organisateur du prix de toute responsabilité par rapport aux travaux envoyés et de leur éventuelle publication;
3. accepte que les copies physiques des matériaux livrés ne seront en aucun cas restituées par l'organisateur du prix;
4. s'il participe à la troisième section, veille à ce que les sujets directement impliqués dans les expériences/projets pastoraux sont informés de la participation au prix;
5. expressément renonce à toute rémunération pour un usage - lié au Prix - des œuvres envoyées ou d'une part de celles-ci;
6. en cas de victoire, à la demande de l'organisateur du prix, peut accorder pour une période de cinq ans le droit exclusif de publier et vendre directement ou indirectement, en Italie et à l'étranger, le matériel soumis. La cession a pour objet tous les droits d'utilisation qui appartiennent au participant et inclut donc toutes les formes de reproduction dont l'œuvre est susceptible (à titre indicatif, l'impression en volume, sur un périodique, numérique, en livre de poche, sur DVD, sur Internet ou plateforme Web...) ainsi que tous les droits d'élaboration et de transformation dont le travail est susceptible, y compris la traduction. La cession inclut également la publication de l'œuvre, en forme intégrale, réduite ou condensée, dans des anthologies, dans les journaux et magazines ou comme leur supplément.

DONNEES PERSONNELLES

Dans le domaine du traitement des données personnelles, nous informons les participants que les données personnelles fournies par eux ou acquies par la Fondation Carlo Maria Martini à l'occasion du prix, a comme seul objectif l'organisation des activités prévues par le Prix. Il est obligatoire de remplir et de restituer la «DEMANDE DE PARTICIPATION ET TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES», téléchargeable sur www.martiniaward.it. Les données recueillies ne seront pas publiées ou confiées à des tiers pour aucune raison.

En cas de controverse, fait foi le test original du règlement en langue italienne.

Milan le 8 Juin 2014, solennité de la Pentecôte

DEMANDE DE PARTICIPATION 2014-2015

À remplir et envoyer à Martini International Award

Fondazione Carlo Maria Martini – Piazza San Fedele 4, 20121 Milano, Italy

ou par mail à : info@martiniaward.it

Nom et Prénom de l'inscrit(e) _____

Né(e) à _____ le _____

Nationalité _____

Adresse _____

CP _____ Ville _____

Pays _____

Téléphone _____

E-mail _____

(Tous les champs sont obligatoires)

JE DEMANDE

la participation à l'attribution du Prix « Carlo Maria Martini international Award », édition
2014-2015

et dans ce but **JE JOINS** les documents suivants

1. La copie d'un document d'identité en cours de validité
2. Un *Curriculum vitae*
3. Le travail (au format électronique) pour lequel se fait ladite demande de participation à l'attribution du dit prix.

JE DECLARE

1. Accepter le règlement de l'édition 2014-2015 dans sa totalité ainsi que le montant éventuellement ajourné, assujetti aux dispositions en vigueur en matière d'imposition fiscale.
2. Accepter que tous les documents consignés ne soient pas restitués à leur(s) auteur(s) respectif(s).
3. Accepter que les organismes promoteurs puissent utiliser le matériel ou une partie de celui-ci pour l'élaboration de matériel institutionnel et/ou de différents types, en s'en servant éventuellement comme d'un tiers sujet, pour toute activité en rapport avec le Prix en question (à titre d'exemple : brochure, prospectus, site web).
4. Sous ma propre responsabilité que tout ce qui a été déclaré dans la documentation fournie soit vrai.
5. Avoir pris acte des informations concernant la loi du respect à la vie privé de la République italienne (art. 13 D. Lgs. 30 juin 2013, n.196) et des droits de l'art.7 du même décret ; et j'exprime mon accord au traitement des informations personnelles fournies pour la remis du Prix, ce qui comprend le traitement de données sensibles et judiciaires, à une fin et dans les limites indiquées dans la Loi et le Décret précédemment indiqués. Le titulaire du traitement est le Président de la Fondation Carlo Maria Martini, Piazza San Fedele 4, Milano.

Cet accord est validé par la signature apposée

Sur l'honneur (Lieu, Date, Signature)

TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Extrait du Décret législatif du 30/06/2003

Titre II – (Droit de l'intéressé) Art.7 (Droit d'accès aux données personnelles et autres droits)

1. L'intéressé a le droit d'obtenir la confirmation de l'existence ou au moins de données personnelles qui le regardent, si non encore enregistrées, et leur communication sous forme intelligible.
2. L'intéressé a le droit d'obtenir l'indication : a) de l'origine des données personnelles ; b) de la finalité et la modalité du traitement ; c) de la logique appliquée en cas de traitement effectué par l'auxiliaire d'instruments électroniques ; d) des identifiants du titulaire, des responsables et du représentant désigné dans les sens de l'article 5,2; e) des sujets ou des catégories de sujets auxquels les données personnelles peuvent être communiquées ou desquels une personne en qualité de représentant désigné a prit connaissance sur le territoire de l'État, du responsable ou d'une personne ayant cette charge.
3. L'intéressé a le droit d'obtenir : a) la mise à jour, la rectification ou l'intégration de données; b) l'annulation, la transformation en forme anonyme ou le blocage des données traitées en cas de violation de la loi, y compris le données dont la conservation n'est pas nécessaire dans la relation avec les buts pour lesquels les données ont été recueillies ou successivement traitées; c) l'attestation que les opérations des points a) et b) ont été connues, également pour ce qui regarde leur contenu, de ceux auxquels les données ont été communiquées ou diffusées, excepté le cas où un tel accomplissement se révèle impossible ou comporte l'emploi de moyens manifestement disproportionnés en regard au droit protégé.
4. L'intéressé a le droit de s'opposer, complètement ou en partie : a) pour des motifs légitimes au traitement des données personnelles qui le regarde, bien que pertinents aux buts du recueillement; b) au traitement des données personnelles qui le regarde à des fins de matériaux publicitaire ou de vente directe ou dans le but de recherche de marché ou de communication commerciale.

CONSENTEMENT AU TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Je soussigné(e) (NOM COMPLET)

Atteste avoir pris connaissance des informations ci-jointes et exprime le consentement au traitement des données personnelles.

Sur l'honneur (Lieu, date et signature)

Acquisition des informations fournies du titulaire et leur traitement selon la Loi sur la vie privée italienne, de l'art. 13 du D.Lgs. 196/2003.

Je donne mon accord au traitement et à la communication des données personnelles pour les fins explicitées ci-dessus.

Sur l'honneur (Lieu, date e signature)